

Le versement des 13% de votre taxe d'apprentissage
DÉMARCHE À SUIVRE

Par chèque

*A l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSAIT
à envoyer à l'adresse suivante :
ENSAIT Service Financier - Taxe d'Apprentissage
2 Allée Louise et Victor Champier - BP30329
59056 ROUBAIX Cedex 1*

Merci d'inscrire au dos du chèque
votre n° SIRET suivi de la mention «TA 2020»

Par ordre de virement externe

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
TITULAIRE DU COMPTE : E.N.S.A.I.T ROUBAIX AGENT COMPTABLE			
DOMICILIATION : TPLILLE			
CODE BANQUE :	CODE GUICHET :	N° DE COMPTE :	CLÉ RIB :
10071	59000	0001011314	13
IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 1131 413			
BIC : TRPUFRP1			

Merci d'inscrire en objet du virement
votre n° SIRET suivi de la mention «TA 2020»

Dès réception de votre versement, l'ENSAIT s'engage à
vous transmettre votre reçu fiscal sous un délai de 10 jours ouvrés

CONTACT :

Caroline Cesaro

Chargée de mission Taxe d'Apprentissage

+33 (03) 20 25 89 84

+ 33 (0)6 40 14 11 43

caroline.cesaro@ensait.fr